



Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

À une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Crabtree, tenue le 9 septembre 2024, le règlement suivant a été déposé :

- Règlement 2024-432 modifiant l'annexe A du règlement 2016-291 concernant la délégation de pouvoir de dépenser à certains fonctionnaires municipaux de la ville de Crabtree ;

Ce règlement entre en vigueur le 10 septembre 2024.

Ce règlement est déposé au bureau de la Ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance

Donné à Crabtree, ce 10 septembre 2024

Pierre Rondeau
Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 10 septembre 2024 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 septembre 2024.

Pierre Rondeau